

10.10.2003 - 12:03 Uhr

Comparis: Primes maladie définitives pour 2004 - Confirmation de l'augmentation des primes

Zurich (ots) -

Les chiffres définitifs publiés par l'Office fédéral des assurances sociales confirment la progression des primes calculée par le site comparatif sur internet, comparis.ch. L'OFAS chiffre la hausse moyenne des primes à 4,7 % sur toute la Suisse pour le groupe de référence, soit les adultes ayant la franchise minimale de 300 francs. Il y a quelques jours, comparis.ch avait déjà calculé 4,8 % de hausse pour ce groupe et 7,4 % pour l'augmentation toutes classes d'âge et niveaux de franchise confondus. Les derniers calculs montrent que beaucoup d'assurés devront endurer une hausse vigoureuse cette année encore : d'après comparis.ch, environ 2 millions d'assurés, dont 500 000 ayant la franchise maximale de 1 500 francs, devront acquitter une prime de 10 % et plus l'année prochaine.

L'Office fédéral pour les assurances sociales (OFAS) a publié les primes définitives pour 2004 de toutes les caisses-maladie de Suisse et les chiffres relatifs aux augmentations de prime. Pour calculer le renchérissement moyen toutes caisses confondues, l'OFAS s'est référé, comme l'an dernier, au groupe des assurés adultes ayant la franchise minimale, nouvellement de 300 francs, et a calculé une valeur moyenne pour tout le pays de 4,7 %. Le site comparatif sur internet, comparis.ch, était déjà arrivé à un chiffre de 4,8 % pour le groupe de référence de l'OFAS et de 7,4 % toutes tranches d'âge et niveaux de franchises confondus, sur la base des primes maladie 2004 communiquées par environ 50 caisses représentant ensemble plus de 90 % des assurés. Les chiffres de l'OFAS confirment la plausibilité des méthodes de calcul de comparis.ch.

La valeur de référence est moins significative cette année

L'augmentation des primes de 4,7 % publiée par l'OFAS est justement cette année que partiellement probante. Elle ne se réfère qu'aux assurés ayant la franchise minimale et ne prend pas en compte la répercussion de la réduction exceptionnelle cette année des rabais associés aux franchises de 400, 600, 1 200 et 1 500 francs ainsi que les répercussions de l'harmonisation des régions de primes. Le chiffre de 7,4 % d'augmentation moyenne calculé par comparis.ch reflète quant à lui la croissance effective du volume des primes.

Des détails révélateurs

Le site comparatif sur internet, comparis.ch, a analysé combien d'assurés étaient concernés ou non par l'augmentation des primes et dans quelle mesure. Cela donne le panorama suivant : toutes tranches d'âge et niveaux de franchise confondus, les primes maladie s'accroîtront l'an prochain de plus de 5 %, pour, et de loin, plus de quatre millions d'assurés, et la hausse des primes sera même de plus de 10 % pour environ deux millions d'assurés. Environ 500 000 assurés font partie des heureux qui, d'après les calculs de comparis.ch, ne doivent pas tabler sur une hausse des primes pour l'année à venir ; ils paieront soit autant pour leur assurance de base soit même moins qu'aujourd'hui.

La franchise maximale au centre des préoccupations

Les prévisions selon lesquelles les assurés ayant la franchise maximale seront de manière particulièrement forte par la hausse des primes se confirme : environ 500 000 assurés sur les deux millions qui devront payer 10 % ou plus de primes l'an prochain ont une franchise à 1 500 francs. L'augmentation pourrait même être de plus de 20 %, l'an prochain pour environ 300 000 assurés ayant la franchise maximale.

Des hypothèses de calcul solides

Puisque le nombre effectif d'affiliés de chaque caisse dans les à peine 3 000 communes de Suisse n'est pas connu, comparis.ch avait posé pour hypothèse que les caisses avaient la même part de marché dans toutes les communes des cantons où elles étaient actives. Cette approximation portant sur la totalité des assurés est autorisée par l'OFAS. La ventilation des assurés par tranche d'âge avait ensuite été faite sur la base des statistiques de la population et les derniers chiffres de l'OFAS utilisés pour connaître la répartition par niveau de franchise. Ainsi le volume des primes payé par les assurés en 2003 a pu être comparé au volume des primes qu'ils paieront en 2004. Cette méthode prend automatiquement en compte l'abaissement des rabais associés aux franchises élevées et le nouveau découpage des régions de primes. comparis.ch a également vérifié la précision de ses calculs en recalculant, avec la même méthode, l'augmentation des primes 2002-2003.

Révéler par la police d'assurance

C'est seulement ces prochains jours que les assurés sauront combien leurs primes maladie pèseront dans leur budget l'an prochain, quand ils auront en mains leur police d'assurance. Les chiffres publiés par l'OFAS et les calculs de comparis.ch sont de précieux indicateurs des répercussions des modifications du système - comme la diminution des rabais associés aux franchises - sur les dépenses de santé globale.

Indication à la Rédaction

Des statistiques cantonales pour toute la Suisse peuvent être demandées auprès de comparis.ch à : kristin.hartmann@comparis.ch

Contact:

Richard Eisler, P.D.G.
Tél.: +41-(0)1-360'52'62
Fax: +41-(0)1-360'52'72
E-Mail: info@comparis.ch,
Internet: www.comparis.ch